

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020
DELIBERATION N° DE-2020-025

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGE, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

Absent(s) :

Aucun

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme DELOBEL,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

[Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

- en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- . de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- . du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021.

- relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien (approuvé par délibération du 1er juin 2017 pour adaptation du dispositif antérieur).

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

►OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et du Grand Bayonne).

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime en €		
					Anah/Fart	Agglomération	Ville
Syndicat des copropriétaires du 36 rue Bourgneuf, représentée par le syndic Nexity Lamy	36, rue Bourgneuf	Copropriété	RT	470 670,16	272 341	29 787	29 787
CHARPENTIER Manuel	27, rue Ste Catherine	PO	RT	99 595,01	31 950	5 500	5 500

COPRO : copropriété PO : propriétaire occupant PB : propriétaire bailleur RT : réhabilitation totale AT : amélioration thermique

►PIG pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021

Le Conseil Municipal est amené, conformément à la convention de partenariat signée le 26 novembre 2018 avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du PIG 2018-2021, à se prononcer sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique et de développer l'offre locative conventionnée sur le territoire communal non couvert par l'OPAH-RU 2018-2023.

Bénéficiaires	Adresse	Statut	Projet	Montant opération	Subvention Ville
---------------	---------	--------	--------	-------------------	------------------

				en € TTC	
COURTOIS Alexandre	17, chemin du Moulin de Bacheflorès	PO	AT	18 593,22	437,34

PO : propriétaire occupant AT : amélioration thermique

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH est de 35 724,34 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 588 858,39 €.

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1er juillet 2017 conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux en € TTC	Montant subvention en € TTC
LA CLE DU LOGIS, SDC	5, rue Bernadou	15 558,00	1 568,56
SAMALEN Cécile	15, rue des Faures	4 194,00	480,00
MANOIR DE FRANCE, SDC	12, rue Maubec	1 035,00	97,65
MANOIR DE FRANCE, SDC	18, allée Marcel Suarès	1 155,00	137,55
FONCIA BOLLING, SDC	32 à 38, rue Victor Hugo	4 176,59	424,19
FONCIA BOLLING, SDC	12, rue d'Espagne	3 932,00	450,00
SCI BAKEDANO	35, rue Poissonnerie	9 255,00	1 174,95
MANOIR DE FRANCE, SDC	14, allée Marcel Suarès	985,00	362,00
LENGAGNE Albane	44, rue Poissonnerie	4 215,00	936,00
ETCHEGOIN Joël	3, place du Réduit	20 406,00	1 429,22
NEXITY SDC	10, rue des Lisses	28 640,00	2 425,94
LAURENT Aline	2, rue Pierre Lesca	81 995,00	17 365,80
DECUNG Gaelle	8, rue Thiers	10 958,00	720,00
STADLER, SDC	15, rue Jacques Lafitte	42 970,00	7 276,61
OXARANGO Maïté	8, rue Jacques Laffitte	5 265,00	480,00

Le montant total des subventions attribuées au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre

ancien pour cette séance est de 35 328,47 € induisant un montant total de travaux de 234 739,59 €

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux dans un délai d'un an, suivant la notification d'attribution de la subvention.

La subvention est réservée pour un délai maximal de quatre ans, prolongeable sur justification.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal de :

- approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021, de 35 724,34 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant ;
- approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 35 328,47 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services